

HITIMANA Léonidas

Vétérinaire de  
Commune BICUMI  
KIGALI

Bicumbi, le 31/03/89

22 NOV. 1989 **DECLARATION de CREANCE**  
=====

Objet : Indemnités Moto.

Le Gouvernement de la République Rwandaise (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts) doit à Monsieur HITIMANA Léonidas la somme de SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (6.000Frw) pour avoir utilisé son véhicule personnel pour les déplacements de service.

- Identification du véhicule : YAMAHA A14.12 (livrée à crédit pour le Projet KIGALI-EST).
- Le nombre de Kms parcourus suivant les ordres de mission et les journaux de route en annexe est de :  
Mois de Mars 1989 : 6000 km à raison de 10Frs/km, soit : 10 f x 600 = 6.000,-Frs.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (6.000,-Frs).

O.P. 2187/27/12/89  
*[Signature]*  
21-12-89

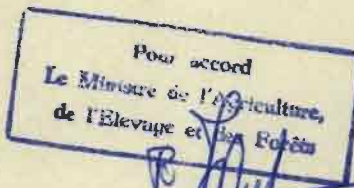
Vu et approuvé par :

Le Chef de Projet Kigali-Est

Le Bénéficiaire

Michel RUBAYIZA

HITIMANA Léonidas



pour vérification, approbation et impénabilité

à charge de l'art. 18909030303

Engagement n° 33 à la fiche mod. B1

le 29 NOV. 1989

Le Gestionnaire des Crédits

HITIMANA Léonidas

Vétérinaire de  
Commune BICUMI  
KIGALI

Bicumbi, le 31/03/89

**DECLARATION de CREANCE**  
\*\*\*\*\*

Objet : Indemnités Moto.

Le Gouvernement de la République Rwandaise (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts) doit à Monsieur HITIMANA Léonidas la somme de SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (6.000Frw) pour avoir utilisé son véhicule personnel pour les déplacements de service.

- Identification du véhicule : YAMAHA A14.12 (livrée à crédit pour le Projet KIGALI-EST).
- Le nombre de Kms parcourus suivant les ordres de mission et les journaux de route en annexe est de :  
Mois de Mars 1989 : 6000 km à raison de 10Frw/km, soit : 10 f x 600 = 6.000,-Frw.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de SIX MILLE FRANCS RWANDAIS (6.000,-Frw).

Vu et approuvé par :

Le Chef de Projet Kigali-Est

Le Bénéficiaire

Michel RURAYIZA

HITIMANA Léonidas



Pour vérification, approbation et imputation  
à charge de l'art. 18909030303  
Engagement n° 33 à la fiche mod. 36  
le 2 NOV. 1989  
Le Gestionnaire des Crédits









MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ÉLEVAGE ET DES FORÊTS  
PROJET KIGALI-EST

ORDRE DE MISSION ET JOURNAL DE ROUTE : Mois de mars 1989

Monsieur : HITIMANA Léonidas  
Fonction : Vétocom Bicumbi  
Est autorisé de se rendre à :

Dates	Lieux	Motif de déplacement	Kms parcourus (aller+retour)	Visa de l'autorité resp. où l'agent s'est rendu.
2/3/89	Nzige-Bicumbi-Nawe Rubona-Karenge-Bihembe	Suivi gpts et rapports annuels	100	
4/3	Nzige-Gahengeli-Bihembe- Murehe	Soins bétail Inspection viandes rapport gpt	66	
5/3	Nzige-Bihembe-Rukoli- Karenge	Insp. des viandes rapports gpts	57	
6/3	Nzige-Rubona -Mabare	Inspection des viandes VAR.	65	
7/3	Nzige-Gahengeli-Masaka PKE	XX regler dossier moto, VAR	78	

(suite)

8/3	Nzige-Murehe-Nzige-Karenge Bihembe	rapport sur Les gpts	93	
9/3	Nzige-Mabare-Rubona-Nawe- Bicumbi	Inspection des viandes V&R	91	
10/3	Nzige-Mwulire-Bicumbi	Suivi Gpt Formation CCDFP	72	
14/3	Nzige-Gahengeli-Nzige Kigali	Vaccinations antirabiques Dossier mdto	126	
16/3	Nzige-Mabare-Rubona-Nawe -Karenge-Masaka PKE	chercher et remettre rapports par les gpts	117	
			865	

Fait à Nzige....., le 31/3/89.

Le Bourgmestre de la Commune... Bicumbi...  
SEMENZA Laurent





REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ELEVAGE ET DES FORETS  
B.P. 621 KIGALI.

Kigali, le **13 FEV. 1989**

N° 722 /09.01

✓ Monsieur HITIMANA Léonidas  
Vétérinaire de la Commune Bicumbi  
KIGALI.

Monsieur,

Référence faite à votre lettre du 21  
Novembre 1988 relative à la demande d'indemnités kilométriques  
pour l'utilisation au service de votre moto personnelle, j'ai  
l'honneur de porter à votre connaissance que vous êtes autorisé  
à bénéficier de ces indemnités pour les déplacements de service  
reconnus par vos autorités hiérarchiques et conformément aux  
directives en vigueur.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ELEVAGE ET DES FORETS

A. NTEZILYAYO.



**Dr NSENGIYAREMYE Dismas**  
**Secrétaire Général**

C.P.I. à :

- Monsieur le Directeur Général  
de l'Elevage  
KIGALI
- Monsieur le Chef de Projet  
KIGALI-EST  
MASAKA
- Madame la Gestionnaire des crédits  
au MINAGRI  
KIGALI
- Monsieur le Vétérinaire de  
Préfecture  
KIGALI.

